

Trente-deuxième rencontre du comité administratif de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi 16 janvier 2019, à 17 h.

PRÉSENCES

SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos

2019-01-0196 **ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la rencontre remis aux membres du comité;
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

2019-01-0197 **PROCÈS-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2018**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la rencontre du 14 novembre 2018, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE ledit procès-verbal de la rencontre du 14 novembre 2018 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

FONDS FLI/FLS/FSE

2019-01-0198 **MAGNÉSIUM TECHNOLOGIE RECYCLE INC.**

CONSIDÉRANT que l'entreprise Magnésium technologie recycle inc. ainsi que son projet sont admissibles aux Fonds FLS/FLI;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution des Fonds FLI et FLS;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 12 décembre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accorde un prêt du Fonds FLI au montant de 75 000 \$, au taux de 8,5 %, terme de 5 ans, et un prêt du Fonds FLS au

montant de 75 000 \$, au taux de 5,2 %, terme de 5 ans. Moratoire de 6 mois sur le capital et intérêt.

Aux conditions suivantes :

- hypothèque de premier rang en pari passu sur les équipements avec MAG ONE (actionnaire/prêteur) ou autre prêteur privé dûment constitué avec actionnariat ou, deuxième rang si privé (sans actionnariat) ou deuxième rang si IQ s'installe en premier rang;
- preuve de mise de fonds, confirmation du financement du Fonds de diversification et preuve de financement de 350 000 \$ de Mag One ou d'un privé respectant les termes de 3 ans avec moratoire capital/intérêts ;
- confirmation écrite du ministère de l'Environnement pour le permis d'usine pilote ;
- aucune garantie/caution des actionnaires.

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de ces aides financières.

Adoptée.

2019-01-0199
LUNETTERIE GÉNÉRALE INC.

CONSIDÉRANT que l'entreprise Lunetterie Générale inc. ainsi que son projet sont admissibles aux Fonds FLS/FLI et au Fonds de soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'acceptation des demandes de l'entreprise;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 12 décembre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accepte :

- les modifications à l'actionnariat de Lunetterie Générale inc. ;
- de lever le cautionnement personnel de M. Alexis Martel au prêt actuel consenti par la MRC des Sources à Lunetterie Générale inc. ;
- l'engagement de M. Julien Couture à cautionner personnellement et seul le prêt actuel avec la MRC des Sources envers Lunetterie Générale inc. ;
- de maintenir le moratoire complet (capital et intérêt) accordé en octobre 2018 à Lunetterie Générale inc. et ce, aux mêmes conditions.

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de ces modifications.

:Adoptée.

VARIA

Aucun sujet.

2019-01-0200
LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Jean Roy propose la levée de la séance à 17 h 20.

Adoptée à l'unanimité.